

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL
TOURAINES PROPRES
MERCREDI 14 OCTOBRE 2020, à 18h00
A LA SALLE DU CONSEIL –
MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE-LA PERRAUDIERE

ETAIENT PRESENTS :

M. COHEN, Président
Mme AUDIN, 2nde Vice- Présidente
MM. TRYSTRAM, VANNIER, respectivement 1^{er} et 3^{ème} Vice-Présidents
Mmes LEMARIE, MOUSSET, PLOQUIN, VIALLES
M. ARNOULD, GERARD, LALOT, MARAIS, MASSARD.
M. BABARY, arrivé à 18 h40, à partir du point 4 (information recrutement alternant)

ABSENTS EXCUSES :

M. AUGIS
Mme GAULTIER, pouvoir à Mme LEMARIE
Mme GINER, pouvoir à M. MASSARD
Mme SUARD, pouvoir à M. MARAIS
Mme WANNERROY, pouvoir à M. COHEN
M. DROUET, pouvoir à M. TRYSTRAM
M. EHLINGER, pouvoir à Mme MOUSSET
M. MORETTE, pouvoir à M. LALOT
M. SEBAOUN, pouvoir à Mme AUDIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE
Trésor Public : M. BREGEGERE

A 18 h00, M le Président constate que le quorum n'est pas encore tout à fait atteint.
Il propose donc de commencer par des points d'information, en particulier sur la réduction à la source.

M. Trystram arrive à 18 h10. Le quorum est alors atteint.

M. Trystram est désigné secrétaire de séance

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 9- INFORMATION STANDS WEEK-ENDS

Depuis plusieurs années, Touraine Propre anime des stands sur la réduction à la source lors de manifestations relativement importantes (foires de loches et d'Amboise, Natur'O Cœur à

St Cyr ...). Ces animations ont généralement lieu d'avril à septembre. Elles ont lieu sur une journée complète.

Du fait de la pandémie, il n'y a pas eu d'animations en 2020.

Il y a donc peut-être lieu d'envisager (dans la limite des autorisations préfectorales), des animations lors de manifestations de taille plus modeste, sur la période novembre 2020– mars 2021.

Vous pouvez donc dès maintenant, nous faire remonter vos demandes pour fin 2020 et 2021. Nous ferons le maximum pour y donner une suite favorable sous réserve du planning et des contraintes sanitaires.

POINT 10- INFORMATION BORNES LIVR'LIBRE

A la date du 7 octobre 2020, 115 bornes étaient installées sur le territoire de Touraine Propre. Rappel des conditions d'octroi : (rappel des mails envoyés aux techniciens le 16/09 et aux élus, le 6/10/2020). Point déjà abordé lors du Comité syndical du 30/09/2020.

Pour mémoire,

Avec l'état d'urgence sanitaire et le report des élections, l'installation des bornes Livr'Libre était en attente.

Une nouvelle Commission a été installée le 30/09 et nous espérons que la mise en place des bornes va reprendre très rapidement.

Si vous souhaitez me faire parvenir un dossier (ou transmettre aux communes de votre territoire), il me faudrait, si possible pour le 15 octobre, les éléments suivants :

- 1- Plan de la commune avec point d'installation prévu pour la borne.
- 2- 3-4 photos
- 3- Une lettre de motivation argumentant sur le fait d'avoir une borne et le mode de gestion (qui va s'en occuper, association, élus ...).
- 4- Pour les communes avec un lieu pressenti se trouvant dans le périmètre ABF, accord de l'ABF.
- 5- Nécessité absolue d'avoir une accessibilité personnes handicapées.

Parmi les critères de sélection : pas de borne déjà installée sur la commune (ce critère est bien évidemment variable selon le nombre d'habitants et la topographie de la commune), lieu où il y a un passage certain mais où l'on peut « être au calme, se poser », mode gestion.

Pour mémoire, et après accord de la Commission, les communes doivent aller chercher la borne chez Signal Concept, prévoir la dalle (à voir avec Signal concept en fonction de la nature du sol), et l'installer.

Les membres de la Commission étant désignés, une réunion devrait se tenir rapidement afin de compléter l'octroi de bornes pour 2020. Le principe est d'éviter d'installer les bornes de décembre à février- mars, ce qui est souvent techniquement impossible.

POINT 11- PRESENTATION DES BROCHURES

Diffusion en séance.

- Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.
- Qui fait quoi ?
- Couches lavables
- Prévention et réduction à la source des déchets ...

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 1- ACHAT DES LOCAUX DU SIEGE DU SYNDICAT, TRAVAUX ENVISAGES ET EMPRUNTS CORRESPONDANTS

Le syndicat occupe les locaux du 15 rue du sergent Leclerc à Tours (1^{er} étage - 94 m² et 4 places de parking) depuis 10 ans. Les travaux d'étanchéité datent de septembre 2019.

Les locaux sont à vendre.

Les bureaux du RDC se sont vendus début 2019, 145 000 €.

Les propriétaires du 1^{er} étage, sont prêts après plusieurs négociations avec l'ancienne équipe, à les céder au prix de 130 000 €. Ils sont en bon état général mais des travaux d'isolation (Murs, plafond), d'éclairage, de climatisation (bureau 2 et salle de réunion) sont nécessaires, d'agrandissement des sanitaires seraient les bienvenus et limiteraient aussi la facture énergétique.

L'immeuble est en très bon état général.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président (ou au 1^{er} Vice – Président en cas d'empêchement) à signer l'acte d'achat des locaux au prix indiqué, à lancer la consultation pour les travaux, et régler les entreprises.

POINT 2- RECRUTEMENT D'UN MAITRE d'ŒUVRE / ou ARCHITECTE (information)

Pour réaliser le suivi de ces travaux, un maître d'œuvre ou un(e) architecte seront recrutés après mise en concurrence. Un cahier des charges des besoins sera établi.

Le choix du prestataire et des entreprises sera fait de manière collégiale et un « donné acte » informera le Comité Syndical.

(Pour mémoire, M. le Président peut engager et signer les marchés jusqu'à la somme de 89 999.99 € HT – Comité syndical du 14 septembre 2020).

POINT 3- CONTRAT GROUPE CDG 37- ASSURANCE DU PERSONNEL

Le CDG37 a organisé pour le compte des collectivités qui le souhaitent, une consultation pour couvrir les risques décès, accident du travail, maladie ordinaire (franchise 15 jours), longue maladie/ maladie de longue durée, maternité.

Le taux est garanti pour 2 ans. Le contrat court du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

L'assureur est CNP Assurances, par l'intermédiaire de Sofaxis.

Le taux est de 6.30 % pour les agents titulaires (CNRACL) et de 1.15 % pour les agents non titulaires ou moins de 28 h/ semaine (IRCANTEC).

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président à signer le contrat tel que décrit ci-dessus.

Arrivée de M. Loïc Babary

POINT 4 – INFORMATION RECRUTEMENT ETUDIANT ALTERNANT

Du fait du départ de Damien Fraillon, l'ancien responsable technique, au mois de décembre 2019, un recrutement était nécessaire.

Un recrutement à temps partiel, c'est – à - dire par une mise à disposition d'une collectivité adhérente, s'est avéré difficile à mettre en œuvre. Des contacts ont été pris juste avant le confinement avec Mathis NAVARD, étudiant doctorant qui recherchait un contrat en alternance. Entre temps, le confinement est arrivé ce qui a retardé l'avancée du dossier.

JL Galliot, ancien Président a signé une lettre d'embauche le 14 mai.

La subvention annuelle en contrat CIFFRE (contrat de recherche) est de 14 000 € sur 3 ans. Il travaillera sur la transition écologique et information- communication : optimisation des campagnes de sensibilisation relatives à la gestion des déchets.

Il assurera les stands de sensibilisation durant le week-end durant son temps de travail.

POINT 5- RECRUTEMENT BESOIN SURCROIT DE TRAVAIL

L'ANRT (agence de la recherche et de la technologie) a retardé l'instruction du dossier de Mathis Navard (qui devait initialement avoir lieu le 10 juillet) pour cause de COVID.

Avec la mise en place du nouveau Bureau et des actions à mener, le recrutement devient maintenant urgent. En attendant de recevoir la notification de subvention de l'ANRT, qui permettra de faire démarrer son contrat CIFFRE, M.le Président propose de le recruter pour un besoin temporaire d'activité du 15 octobre au 31 décembre 2020. A noter qu'en cas de réponse rapide de l'ANRT, le contrat peut être cassé par les 2 parties avec un préavis de 8 jours. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 353.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer un contrat de travail sur les bases définies ci- dessus.

POINT 6- CDG 37- EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Pour mémoire, délibération prise le 20/06/2018

Résumé :

La médiation préalable est une procédure obligatoire en cas de litige sur les décisions individuelles défavorables relatives à un élément de rémunération , un détachement , l'attribution de certains congés non rémunérés , la réintégration à l'issue du détachement , disponibilité , congé parental , classement à l'issue d'un avancement de grade , formation professionnelle , conditions de travail travailleurs handicapés , aménagement des conditions de travail qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions .

Il s'agit d'une expérimentation ; durant la période d'expérimentation (jusqu'au 18/11/2020), le coût est gratuit.

Mme Mousset demande son coût. M. Trystram précise que c'est gratuit et que ce type de contrat ne serait pas mis en œuvre.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide d'adhérer à la procédure de médiation expérimentale proposée par le CDG37.

Il est donc proposé que M. le Président signe un avenant de prolongation de cette délibération jusqu'au 31/12/2021.

FINANCES

POINT 7 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

A l'unanimité, le Comité syndical adopte la DBM n° 1 présentée.

| SECTION FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------|
| DEPENSES | | |
| OBJET | ARTICLE | MONTANT |
| Electricité | 60612-O20- AG | 300,00 € |
| Petit Equipement | 60632-O20- AG | 300,00 € |
| Prestations services | 611-O20- AG | 1 500,00 € |
| Locations immobilières | 6132-O20- AG | 500,00 € |
| Indemnités élus, retraite | 6531- O20- AG | 2 000,00 € |
| Déménagement | 6241-O20- AG | 3 500,00 € |
| Honoraires | 6226-O20- AG | 1 000,00 € |
| personnel contractuel | 64131-O20- AG | 2 100,00 € |
| Dépenses imprévues | O22-O20- AG | 658,00 € |
| Virement vers section investissement | O23-O1-AG - | 11 180,00 € |
| ajustement amortissements | 6811-042--O1-AG - | 678,00 € |
| TOTAL | | - € |

| SECTION INVESTISSEMENT | | |
|--|--------------------|--------------------|
| RECETTES | | |
| OBJET | ARTICLE | MONTANT |
| ajustement amortissements | 28184-040-O1- AG - | 678,00 € |
| emprunt achat locaux et travaux hors FCTVA (complément par rapport au BP) | 1641-O1-AG | 40 000,00 € |
| emprunt FCTVA | 1641-O1-AG | 8 858,00 € |
| virement section fonctionnement | O21-O1- AG - | 11 180,00 € |
| TOTAL | | 37 000,00 € |

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | |
|--|----------------|--------------------|
| OBJET | ARTICLE | MONTANT |
| Achat locaux siège social hors frais notaires (complément par rapport au BP) | 21311-O20- AG | 5 000,00 € |
| Frais notaires estimés (complément par rapport au BP) | 21311-O20-AG | 1 000,00 € |
| Travaux estimés (complément par rapport au BP) | 21311-O20- AG | 24 000,00 € |
| dépenses imprévues | O20-O20- AG | 7 000,00 € |
| TOTAL | | 37 000,00 € |

REDUCTION A LA SOURCE (suite)

POINT 8- PROJET REEMPLOI SEPANT- INFORMATION

M. le Président rappelle qu'un projet de développement du réemploi a été initié par la SEPANT. Initialement, ce projet portait uniquement sur le réemploi des D3E. Il a été jugé un peu réducteur au vu du nombre de filières (mobilier, textiles ...). Touraine Propre a donc demandé à la SEPANT de revoir le dossier. Lors du Comité syndical du 7 juillet, il a été accordé une subvention de 3 600 €. De plus, notre alternant va travailler sur la mise à jour de la cartographie (économie pour la SEPANT 9600 €).

Mme Aroche explique qu'un nouveau dossier doit nous être remis prochainement afin d'intégrer ces données.

Il est rappelé que ce dossier fait partie des contrats de réciprocité.

QUESTIONS DIVERSES

Etude Dechets tri- partite- gestion des déchets ménagers

M. Massard demande si les résultats de l'étude tripartite Etat-Région-Tours Métropole Val de Loire étaient disponibles.

M. le Président explique que du fait du confinement, du retard a été pris et que l'étude n'était pas encore complètement finalisée. Néanmoins, il est possible d'affirmer que cette étude a permis d'établir un diagnostic commun. La mise en place d'un comité de pilotage avec la Préfète est prévue vers le 11 novembre.

Il ressort de cette étude que l'Etat et la Région conviennent qu'un outil localisé en Indre – et-Loire est nécessaire et qu'il ne serait pas pertinent de faire traiter des déchets à Chartres.

M. le Président souligne qu'on devrait pouvoir lancer un marché de conception- construction sur le département à condition d'accentuer les efforts sur certaines filières, en particulier les bio déchets. Il indique que sur la Métropole, il faudrait « sortir du gisement » des biodéchets 25 à 30 %.

M. Trystram rappelle qu'il va falloir au minimum 5 ans pour construire quoi que ce soit.

M. Babary rappelle l'échéance du centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches, fin 2023 et les questions de non- concurrence que cela va poser. Où mettre les déchets dans 2 ans et demi ??

Il indique que COVED travaille actuellement sur des solutions intermédiaires avec exploitation temporaire mais il s'agit uniquement de pistes d'études.

Il précise que le site de Chanceaux près- Loches avec la valorisation du biogaz fournit l'énergie pour l'équivalent de 7 000 habitants.

Il explique la problématique des unités de méthanisation qui fait souvent l'objet de blocages locaux.

Il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la filière.

M. Trystram rappelle que Touraine Propre est le lieu de discussion de ces sujets et ce quelle que soit la taille de la collectivité. Il rappelle qu'il faut aussi bien prendre en compte les conséquences financières des préconisations ou des décisions sur les citoyens.

M. le Président indique que l'étude sera présentée dès qu'elle sera plus avancée.

Il indique que des visites de sites locaux vont être organisées prochainement : méthaniseur de St Patern-Racan, centres enfouissement Chanceaux-près-Loches et Sonzay, Ressourcerie La Charpentière... etc ; les autres sites hors département seront visités quand la situation sanitaire le permettra.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le vendredi 11 décembre, à 17 h, salle du Conseil à la mairie de Joué-lès-Tours.

Le Président

Martin COHEN



Le Secrétaire de séance

Antoine TRYSTRAM